

04 fév 2025 -11:00

## La Belgique participe à l'opération Thunder contre le trafic de la biodiversité

Menée chaque année, l'opération Thunder, pilotée par Interpol et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), s'est imposée comme un exemple d'actions internationales et interdisciplinaires indispensables pour lutter contre le trafic illégal des espèces animales et végétales menacées.

De novembre à décembre 2024, l'opération Thunder 2024 a rassemblé des agents de 138 pays et régions, dont la Belgique. Elle a permis d'arrêter 365 suspects et d'identifier six réseaux criminels transnationaux, soupçonnés de trafic. Près de 20.000 animaux vivants ont été saisis ainsi que d'énormes quantités de produits issus d'espèces protégées (bois exotique, écailles de pangolin, nageoires de requin séchées, bile d'ours, ...).



## Collaboration et partage des expertises

En Belgique, l'Opération Thunder a mobilisé l'Administration générale des Douanes et des Accises du SPF Finances, ainsi que les experts de la cellule CITES et les inspecteurs de la DG Environnement du SPF Santé publique.

Cet effort conjoint vise non seulement à renforcer la collaboration entre ces différents services mais aussi à partager l'expertise indispensable pour détecter et enrayer les infractions environnementales.

Ainsi, une formation, ciblée sur les dispositions de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et celles du règlement européen sur le bois (RBUE), a été organisée pour les douanes. Elle a été menée conjointement par les experts du SPF Santé publique et ceux du Centre d'expertise belge sur la légalité du bois (ENFORCE) de l'AfricaMuseum qui ont montré diverses techniques de prélèvements d'échantillons.



## Les résultats de l'opération Thunder en Belgique

Parmi les actions marquantes, des contrôles ont été effectués :

- A l'aéroport de Zaventem : Ensemble, les douaniers et le SPF Santé publique ont mené deux actions de contrôle ; ce qui a permis de saisir 2,3 kg de viande de pangolin - une espèce en voie d'extinction dont la capture est interdite par la Convention CITES.
- Au port d'Anvers : Des contrôles approfondis ont été réalisés (par les douaniers et les inspecteurs de

l'environnement) sur des meubles en bois provenant de pays à risque tels que le Vietnam, la Malaisie, la Turquie, la Chine et l'Inde. L'objectif ? Vérifier si ces importations étaient conformes à la réglementation européenne sur le bois et s'assurer de l'absence de bois issus d'espèces protégées. Dix échantillons provenant de bois importés par 9 entreprises ont été prélevés, révélant que six importateurs ne respectaient pas les exigences légales. Ces cas font actuellement l'objet d'une enquête plus approfondie.

- Chez les antiquaires : Les actions du SPF Santé publique ont mis au jour plus de 70 spécimens CITES vendus sans documents légaux dont des animaux empaillés, des bijoux en ivoire, des coraux et des sacs en peau de reptile. Cinq procès-verbaux d'infraction ont déjà été dressés, accompagnés de saisies administratives et sur place.

## Des chiffres impressionnants au niveau mondial pour l'opération Thunder

Animaux vivants saisis:

- 12 427 oiseaux
- 5 877 tortues
- 1 731 autres reptiles
- 33 primates
- 18 grands félins (dont 8 bébés tigres)
- 12 pangolins

Les restes d'animaux, les plantes, les espèces marines et le bois:

- Mammifères terrestres : 5 738 pièces et 12,9 tonnes( dont 4 tonnes d'écailles de pangolins et 8 cornes de rhinocéros)
- Oiseaux : 6 899 pièces et 1 321 kg
- Amphibiens : 600 pièces
- Arthropodes : 5 991 pièces et 233 kg
- Espèces marines : 8 965 pièces et 22,4 tonnes
- Bois : 49 572 pièces, 214,9 tonnes et 1340 m<sup>3</sup>
- Plantes : 10 718 pièces et 99 kg

Ces résultats nous rappellent que la lutte contre cette grave menace exige une vigilance constante, une expertise technique accrue et, surtout, une coopération internationale solide.

*En savoir plus sur la CITES : La [CITES](#) est une convention internationale signée par 184 pays. Elle régule le*

*commerce d'espèces menacées pour éviter leur extinction.*

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)499 27 40 30  
+32 (0)2 524 99 13  
[justine.cerise@health.fgov.be](mailto:justine.cerise@health.fgov.be)

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)2 524 99 21  
+32 (0)475 93 92 71  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)